

Formation : Maîtriser les annexes comptables en copropriété

Sécurisez les constructions budgétaires du syndic et du conseil syndical

Formation pratique - 1j - 7h00 - Réf. IMN

Prix : 970 CHF H.T.

NEW

Cette formation donne les clés pour expliquer les éléments comptables aux copropriétaires, d'identifier les situations financières à risque afin de proposer des actions adaptées, notamment aux membres des conseils syndicaux.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Élaborer les budgets de charges courantes N+1 et N+2 à partir des annexes comptables
- ✓ Savoir analyser les annexes en termes d'évolution annuelles
- ✓ Présenter les comptes travaux à approuver et les comptes travaux en cours
- ✓ Analyser les informations financières et définir les actions à mener en conséquence

Public concerné

Assistants, gestionnaires, juristes de copropriété membres de conseil syndical.

Prérequis

Connaissance de base de la copropriété, de son organisation et de ses acteurs.

Méthodes et moyens pédagogiques

Etude de cas

Travail sur des écritures comptables, analyses d'annexes comptables.

Méthodes pédagogiques

active

PARTICIPANTS

Assistants, gestionnaires, juristes de copropriété membres de conseil syndical.

PRÉREQUIS

Connaissance de base de la copropriété, de son organisation et de ses acteurs.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 Comprendre les fondamentaux de la comptabilité

- Identifier le cadre juridique et réglementaire de la comptabilité en copropriété
- Définir le fonctionnement de la comptabilité d'engagement
- Distinguer les classes comptables spécifiques à la copropriété
- Réaliser des écritures comptables

Exercice

Passer des écritures simples (compte copropriétaire/compte fournisseur).

2 Approuver les comptes et élaborer les budgets au moyen des annexes comptables 2 et 3

- Présenter les annexes comptables pour obtenir l'approbation des comptes courants N
- Construire le budget prévisionnel N+2 à partir des données comptables
- Actualiser le budget N+1 à l'aide de l'annexe 3 et justifier les hypothèses budgétaires auprès des copropriétaires

Mise en situation

Analyse d'annexes comptables.

3 Présenter et faire approuver les comptes travaux avec les annexes 4 et 5

- Identifier les spécificités comptables des opérations de travaux
- Présenter l'annexe 4 pour valider les comptes de travaux clos
- Présenter l'annexe 5 relative aux travaux en cours (travaux en cours à la date de la clôture des comptes)

Etude de cas

Analyse de comptes réels.

4 Identifier les problématiques financières grâce à l'annexe 1 et définir les actions correctrices

- Lire les indicateurs financiers clés de l'annexe 1
- Analyser la situation financière de la copropriété
- Identifier les déséquilibres et risques financiers éventuels
- Proposer des mesures correctives adaptées

Etude de cas

Analyser des annexes comptables réelles en situation professionnelle.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

Dates et lieux

CLASSE À DISTANCE
2026 : 12 juin, 11 sep., 4 déc.